

Pour la CPV SUN 40 :

Immeuble Le Blasco  
966 avenue Raymond DUGRAND,  
CS 66014  
34060 Montpellier

Tel : 04 67 64 99 60

Fax : 04 67 73 24 30

**PC 04 : Notice descriptive du  
terrain et présentation du projet**

**Projet de parc photovoltaïque**

**Commune de Lagesse**

**Lieu-dit « La Haie Brunau »**



Indice	Date	Modifications	Rédacteur	Approbateur
A	22/11/2022	Première édition	J. Hartmann Ingénieur environnement	G. Lemenu Chef de projets

## SOMMAIRE

1.	Notice descriptive du terrain.....	3
1.1	Localisation.....	3
1.2	Périmètre de l'aire d'étude.....	4
1.3	Situation paysagère de l'aire d'étude.....	5
1.4	Description de l'état initial du terrain.....	6
2.	Présentation du projet.....	11
2.1	Justification du projet d'aménagement.....	11
2.2	Le projet d'implantation.....	12
2.3	Aménagements techniques propres au parc photovoltaïque.....	13
2.4	Aménagements et mesures paysagères.....	14
2.4.1	Enjeux paysagers.....	14
2.4.2	Mesures d'intégration paysagères.....	15
2.5	Gestion des espaces libres et des plantations.....	16
2.6	L'accès au site et configuration de la voirie interne.....	16
2.7	Circulation en phase chantier et en phase exploitation.....	16



# 1. Notice descriptive du terrain

## 1.1 Localisation

Le site du projet d'implantation du parc photovoltaïque au sol est localisé au sud de la commune de Lagesse, dans le département de l'Aube (10) à environ 30 km au sud de Troyes. Le projet se situe au niveau du lieu-dit « La Haie Brunau » sur le site d'une ancienne carrière d'extraction de roches calcaires au sud de Lagesse en bordure de la route départementale D203.

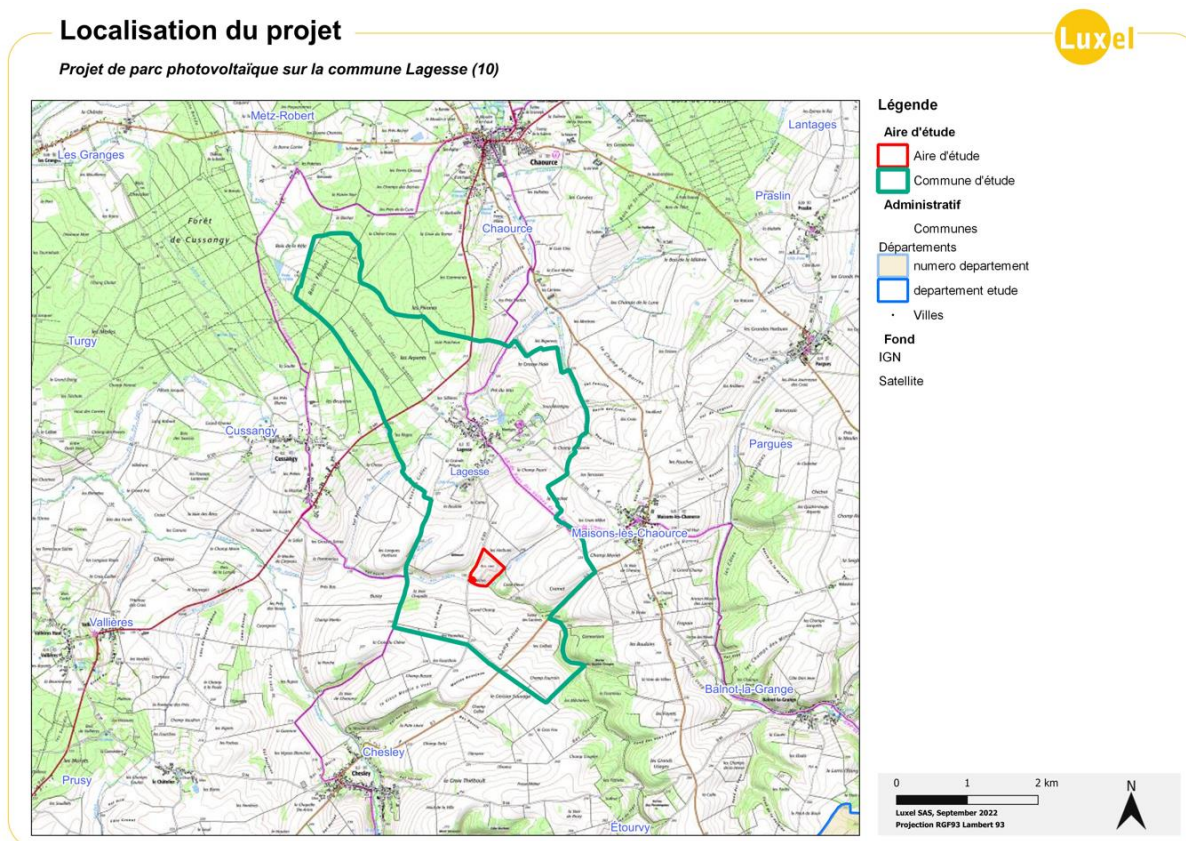


Figure 1 : Localisation du projet



## 1.2 Périmètre de l'aire d'étude

Le site a une surface totale d'environ 12,23 hectares et est implanté sur les parcelles n° ZB 89, 91, 93, 95, 97, 99, 101 et n°ZD 99, 100, 101, 102, 103. La surface de l'emprise foncière est de 13,97 hectares. Ces parcelles appartiennent à la communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armance, à l'Association foncière de Lagesse et à des propriétaires privés.

Le site se présente actuellement comme une friche prairiale ponctuée de fourrés avec de nombreuses zones anthropogènes. Le site ne fait l'objet d'aucun usage agricole et n'est pas entretenu.



Figure 2 : Délimitation du projet

L'aire d'étude est située sur la commune de Lagesse qui ne dispose pas de document d'urbanisme et est donc soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU). Le RNU permet la réalisation de constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées, à la réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, à la mise en valeur des ressources naturelles et à la réalisation d'opérations d'intérêt national. Une centrale photovoltaïque pouvant être assimilée à un équipement d'intérêt collectif ou d'intérêt général lorsque l'électricité produite est revendue – ce qui est le cas –, leur implantation est, à ce titre, autorisée, dès lors que l'énergie produite n'est pas destinée à une autoconsommation ; **aucune déclaration de projet n'est donc nécessaire.**





### 1.3 Situation paysagère de l'aire d'étude

La commune de Lagesse se situe à l'interface de la Champagne humide et ses espaces boisés, et le Barrois Ouvert et ses grandes cultures céréalières précédant les coteaux du Barrois viticole. L'aire d'étude se présente comme une friche prairiale ponctuée de fourrés arbustifs avec de nombreux habitats anthropogènes du fait de l'ancienne activité d'extraction de roches calcaires de la carrière. Le paysage proche est marqué par un relief légèrement vallonné du fait du creusement des plateaux calcaires par les rivières avec peu de points de perception verticaux, hormis les clochers des bourgs de village. Quelques espaces boisés de taille modeste se détachent du paysage de grandes cultures céréalières.

Les enjeux paysagers sont limités du fait de la faible densité d'habitations et d'axe de transport de la zone. Les principaux enjeux paysagers concernent les perceptions visuelles proches depuis la route départementale D203 qui passe en bordure du site et rejoint la départementale D3 au sud. Cette portion de route est essentiellement utilisée par les habitants de Lagesse et par les usagers rejoignant la déchetterie qui se situe en bordure sud-ouest du site. Il existe très peu de phénomènes de covisibilité depuis les zones d'habitations, seule une visibilité partielle sur le dos des panneaux peut subsister depuis le corps de ferme au sud-ouest de Lagesse à environ 1 km du site.

Les zones d'influences visuelles lointaines se concentrent au niveau de quelques chemins de randonnée (GR de Pays des Vallées de la Sarce et de l'Hozain et GR de Pays des Vins et Fromages) et les chemins agricoles alentours. Néanmoins, les visibilités depuis ces chemins sont partielles et furtives et n'attirent pas l'œil de l'observateur. L'aire d'étude est bordée par un alignement d'arbres sur sa bordure ouest, par un espace boisé à l'est et est située en contrebas des cultures céréalières au nord, tout cela formant des masques visuels.

L'analyse paysagère initiale a montré qu'il n'existe pas de perceptions lointaines possibles du projet depuis l'Eglise Saint-Léger à Cussangy. Des visibilités potentielles depuis les chemins de randonnée GR de Pays des Vallées de la Sarce et de l'Hozain et GR de Pays des Vins et Fromages peuvent exister mais l'impact est négligeable.

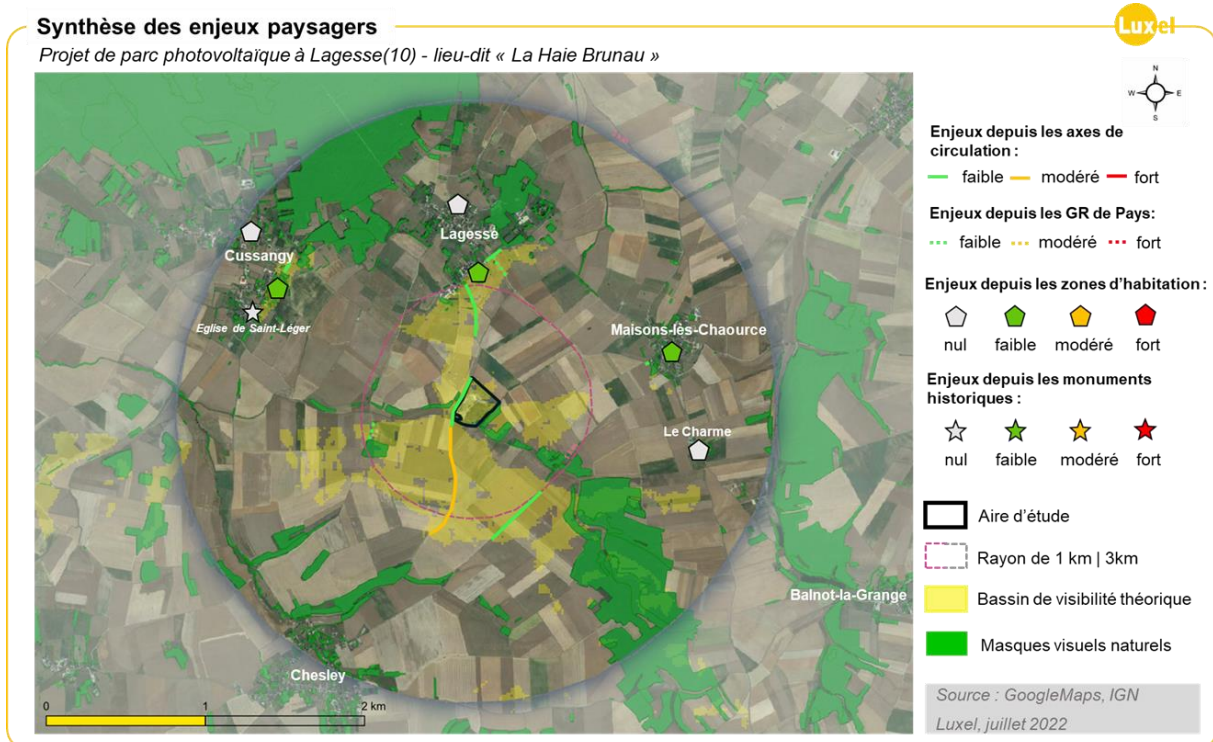


Figure 3 : Synthèse des enjeux paysagers



## 1.4 Description de l'état initial du terrain

Le site est caractérisé par une topographie marquée du fait de l'activité d'exploitation de la carrière. Le point bas du site se situe en environ 195 m NGF. Toutes les pentes sont en direction du centre de la carrière au niveau du carreau (fond de fosse horizontal où étaient installées toutes les machines nécessaires à l'exploitation). La différence de dénivelé atteint plus de 20 m au nord du site formant des talus dominant le reste du site.

Le site se présente comme une friche prairiale avec de nombreux habitats anthropogènes marqués de quelques massifs arbustifs et de fourrés isolés. Une clôture de barbelés est présente délimitant au sud les parcelles appartenant à la communauté de communes du Val d'Armanche et du Chaourçois du reste des parcelles. Le centre de la carrière est dénué de végétation du fait de l'extraction de roches, de circulation d'engins et de tassement du sol. De nombreux chemins et pistes créés par le passage répété des moto-cross sont fortement visibles sur le site et les photos aériennes au niveau des zones de pentes notamment.

Un bassin de rétention clôturé appartenant à la déchetterie est présent à l'est de celle-ci. Des remblais de déchets inertes sont présents au sud du site, et des déchets relativement récents sont présents au milieu des fourrés. Certaines installations mises pas les chasseurs sont présentes à divers endroits également (abreuvoirs, seau).

Le site est bordé par :

- Un alignement de pins à l'ouest puis la route D203 ;
- Un chemin agricole, un fossé et des cultures au sud ;
- Un chemin agricole, un fossé puis un massif boisé à l'est ;
- Des grandes cultures céréalières au nord.

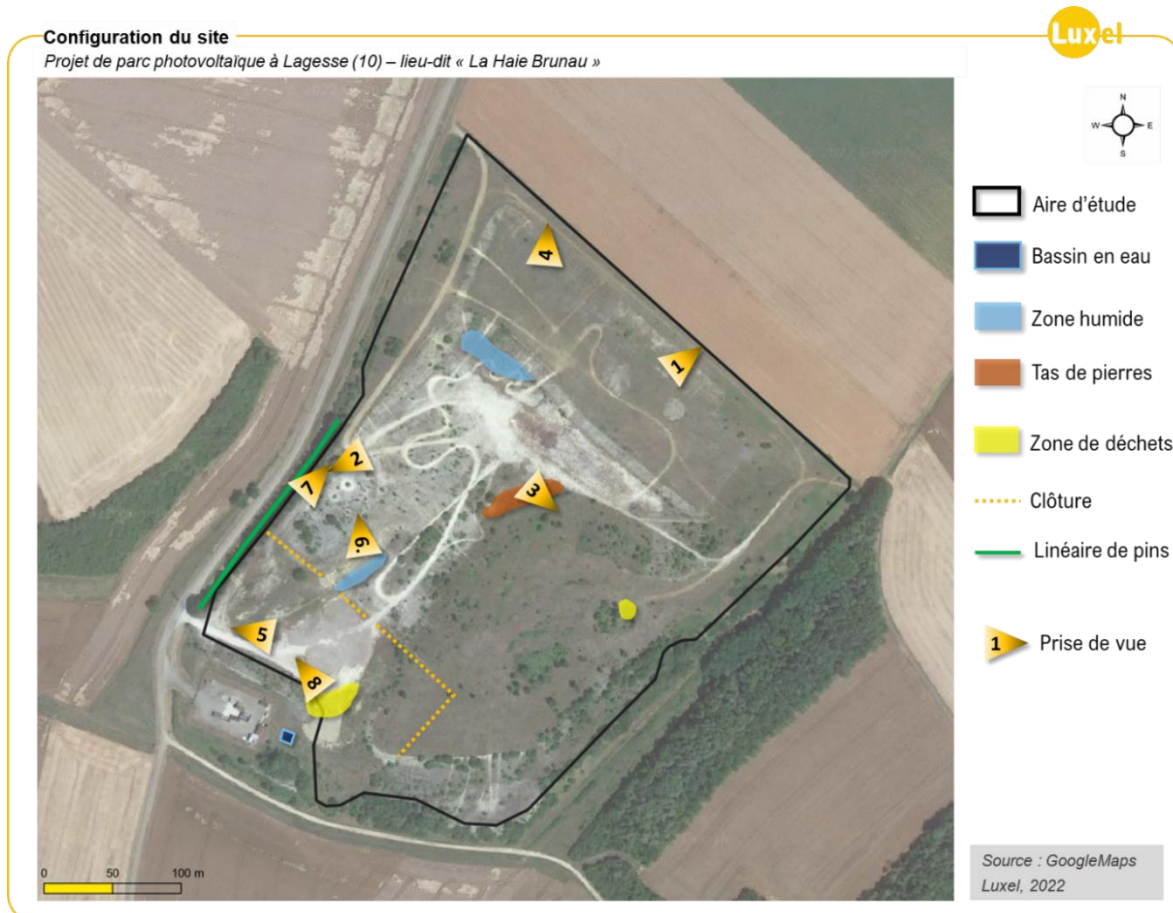


Figure 4 : Configuration du site







1) Photo depuis le talus en bordure nord du site en direction du sud-ouest



2) Photo en direction des talus au nord de l'ancienne carrière | Pistes formées par le passage des moto-cross fortement visibles







3) Photo en direction de l'ouest du site | Zone de pierriers en bas de pente



4) Photo depuis le coin nord-ouest du site en direction du sud-est







5) Photo depuis l'entrée du site sur le carreau de l'ancienne carrière



6) Photo depuis le plateau ouest en direction du sud





7) Linéaire de pins noirs



8) Remblais de déchets inertes





## 2. Présentation du projet

### 2.1 Justification du projet d'aménagement

Le site de Lagesse a été choisi en fonction de l'utilisation de l'espace au titre du droit de l'urbanisme et des faibles enjeux environnementaux notamment paysagers. Une prospection a été réalisée à l'échelle de la communauté de communes du Val d'Armanche et du Chaourçois afin d'identifier des sites dégradés et de surface suffisante pour accueillir un parc photovoltaïque au sol.

A l'issue de l'étude de l'état initial sur l'environnement dans le cadre de l'étude d'impact, **l'aménagement a été défini de manière à permettre une meilleure intégration du projet dans l'environnement.** Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des mesures prises au stade de la conception du projet pour éviter ou réduire les effets de l'aménagement sur l'environnement, tout en garantissant la faisabilité technico-économique du projet.

Thématique	État initial	Option conceptuelle
<b>Topographie et géotechnique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Topographie marquée mais présence de plateaux</li> <li>- Sol calcaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évitement des zones de forte pente</li> <li>- Technique d'ancrage par pieux forés béton (faible emprise au sol)</li> <li>- Non traitement des pistes</li> <li>- Câblage hors sol</li> </ul>
<b>Milieu naturel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les habitats sont anthropogènes et relativement communs</li> <li>- Les enjeux écologiques sont principalement liés aux corridors écologiques, à l'avifaune et aux chiroptères</li> <li>- Le bassin de rétention est un lieu de reproduction pour les amphibiens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évitement des fortes pentes et des fourrés sur ces zones</li> <li>- Évitement des fourrés au sud et à l'est du site</li> <li>- Zone tampon autour du bassin de rétention</li> <li>- Évitement des pierriers et mise en place de nouveau</li> <li>- Augmentation de l'inter rangée (jusqu'à 6,4 m)</li> <li>- Non traitement des pistes et aire de déchargement sur zone déjà anthropisée</li> </ul>
<b>Milieu humain et contexte paysager</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aire d'étude masquée à l'ouest par un linéaire de pins, au nord par la topographie et à l'est par un espace boisé</li> <li>- Visibilité depuis la D203 au sud du site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien des linéaires boisés périphériques.</li> <li>- Maintien des fourrés au sud du site</li> <li>- Hauteur limitée des tables photovoltaïques (3 m)</li> </ul>
<b>Accès au site</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Routes d'accès suffisamment larges pour le passage des camions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation des accès existants ; pas d'aménagement spécifique à prévoir à l'extérieur des emprises du site.</li> </ul>





**Options conceptuelles d'aménagement**

Projet de parc photovoltaïque à Lagesse (10) – lieu-dit « La Haie Brunau »

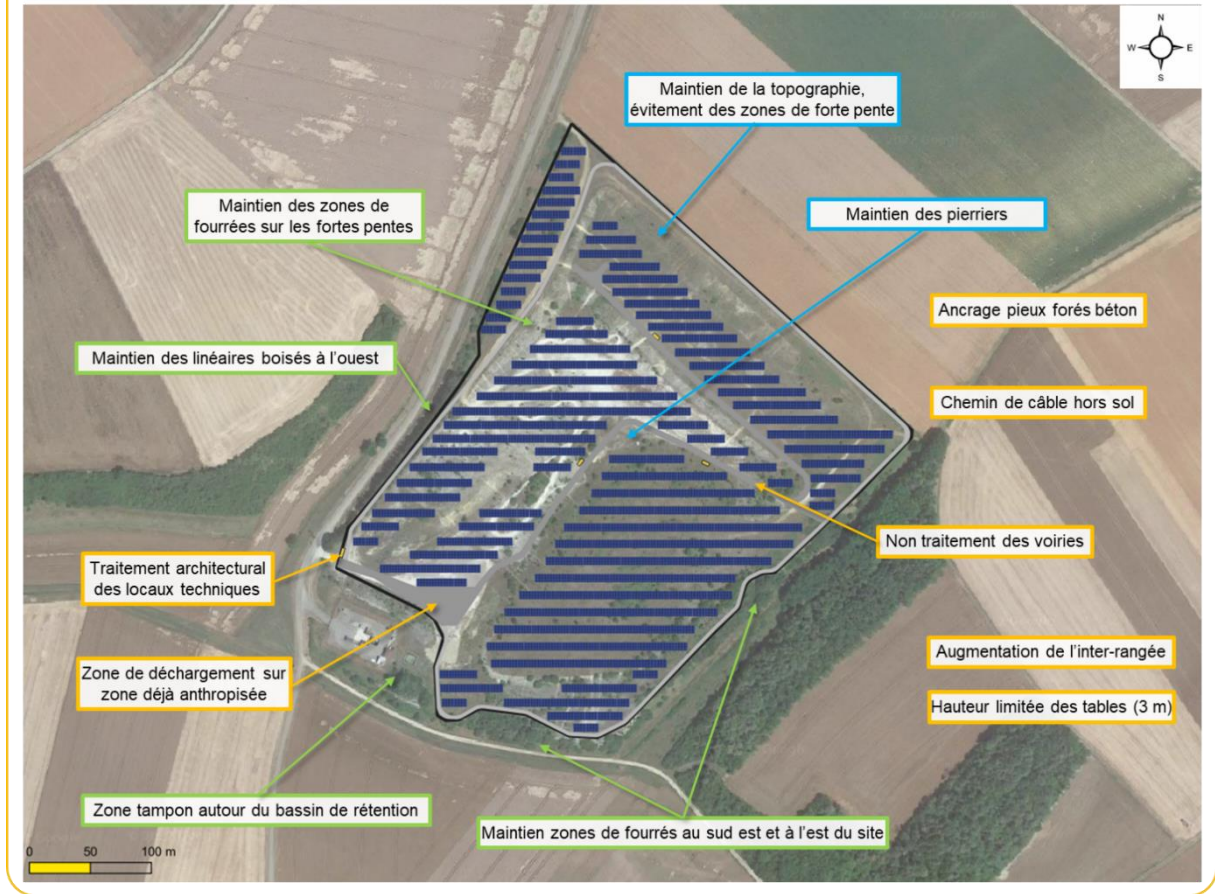


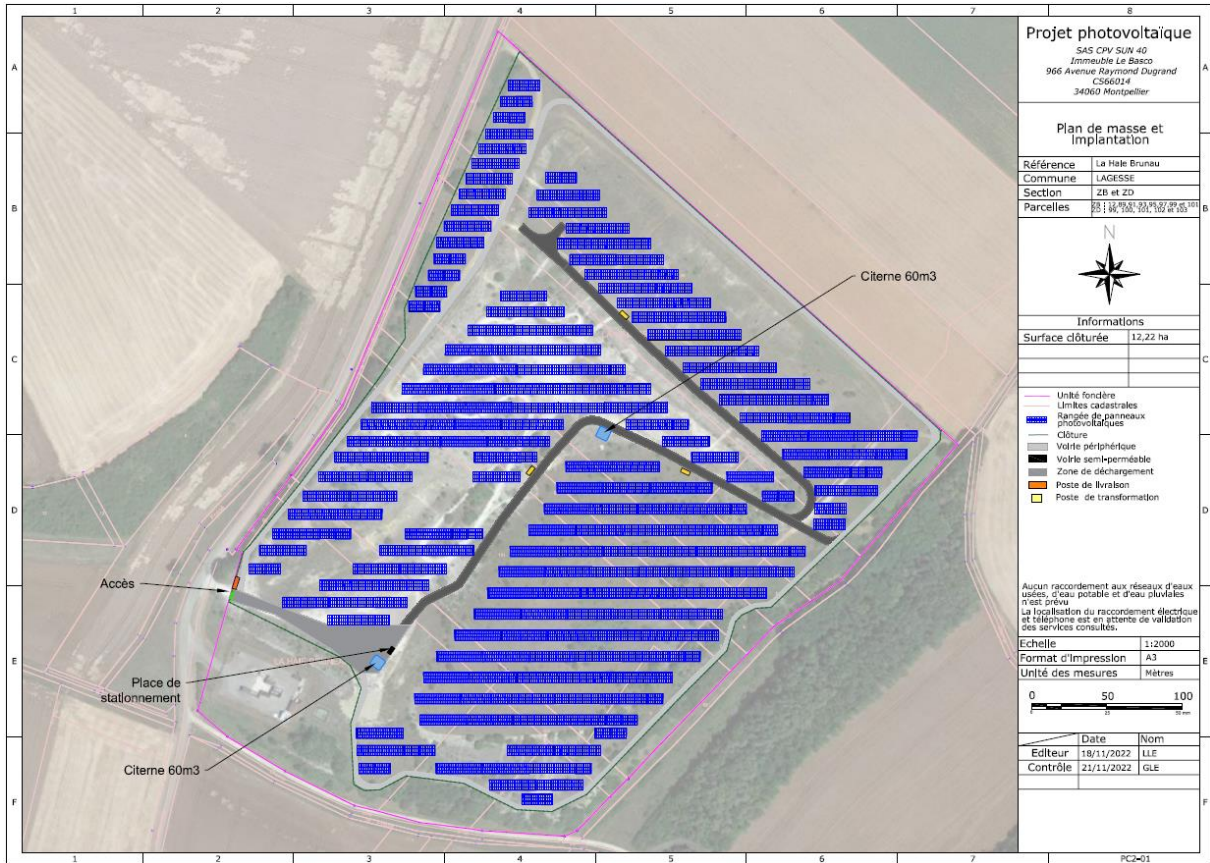
Figure 5 : Options conceptuelles d'aménagement

## 2.2 Le projet d'implantation

Les chiffres techniques du projet sont repris ci-dessous sous forme de tableau synthétique.

Parc solaire de Lagesse			
<b>Surface clôturée</b>	Environ 12,23 ha	<b>Nombre de locaux</b>	- 3 postes de transformation - 1 poste de livraison
<b>Nombre de modules</b>	Environ 15 768	<b>Surface des locaux techniques</b>	Environ 75 m <sup>2</sup>
<b>Puissance unitaire des modules envisagés</b>	560 W	<b>Clôture</b>	Environ 1470 ml
<b>Puissance installée</b>	Environ 8,83 MWc	<b>Zone de déchargement</b>	Environ 1805 m <sup>2</sup>
<b>Surface au sol couverte par les modules</b>	Environ 4,01 ha	<b>Linéaire de voirie</b>	Environ 680 ml de voirie interne Environ 1300 ml de voirie périphérique





### 2.3 Aménagements techniques propres au parc photovoltaïque

- **Les rangées de modules photovoltaïques**

Le projet aura une puissance crête installée cumulée d'environ **8,83 MWc**. Il utilise environ **15 768 modules** photovoltaïques à base de silicium cristallin. Les structures porteuses, en acier, sont orientées plein sud inclinées de l'ordre de 15° pour un rendement optimal et pour limiter l'impact paysager. Elles sont fixées par des **pieux forés béton** dans le sol.

Les modules seront disposés horizontalement sur trois lignes en mode portrait (verticalement). La hauteur des tables sera inférieure à 3 m, ce qui facilite l'intégration du projet au niveau visuel, tout en optimisant la puissance installée. Les rangées de modules sont espacées de 2,7 à 6,4 mètres.



### Les locaux techniques

Le parc photovoltaïque est équipé de **trois postes de transformation** qui permettent l'élévation de la tension. Les postes sont constitués de panneaux en polyuréthane (40 mm), de couleur vert (RAL 6011-ou équivalent).

**Un seul poste de livraison** sera installé à l'entrée en limite nord-ouest du parc. Afin de favoriser l'intégration paysagère du poste, il sera de couleur vert. En tout, la surface de plancher occupée par les locaux techniques est d'environ 75 m<sup>2</sup>.

- **Voiries internes**

A l'intérieur du site, une voirie semi-perméable sera créée afin d'accéder aux locaux techniques et réaliser les opérations de maintenance (680 mètres linéaires de voirie pour engins lourds). La portance du sol étant très probablement suffisante pour le passage des engins de chantier du fait de sa nature calcaire, les voiries internes ne seront pas traitées (pas d'excavation, de géotextile et de grave) dans le cadre de ce projet.

Une voirie périphérique de 3 m de large minimum sera aménagée entre la clôture et les tables, afin notamment de permettre aux services d'incendie et de secours (SDIS) de pouvoir intervenir sur l'ensemble du parc en cas de départ incendie. De la même manière que pour la voirie interne, ces voiries ne seront pas traitées du fait de la nature calcaire du sol.

- **Clôture et sécurité du site**

L'ensemble du site est sécurisé par des clôtures et une caméra de surveillance, garantissant la sécurité des personnes, des équipements et la continuité du flux de production électrique.

La clôture sera d'une hauteur de 2 mètres, en acier galvanisé avec des mailles plastifiées, de couleur grise.

- **Réseaux et raccordements**

Le projet ne nécessite aucun raccordement au réseau d'eau potable et d'assainissement.

Le site sera raccordé au réseau d'électricité et au réseau téléphonique à partir du poste de livraison.

## 2.4 Aménagements et mesures paysagères

### 2.4.1 Enjeux paysagers

Les enjeux paysagers sont limités du fait de la faible densité d'habitations et d'axe de transport de la zone. Les principaux enjeux paysagers concernent les perceptions visuelles proches depuis la route départementale D203 qui passe en bordure du site et rejoint la départementale D3 au sud. Cette portion de route est essentiellement utilisée par les habitants de Lagesse et par les usagers rejoignant la déchetterie qui se situe en bordure sud-ouest du site. Il existe très peu de phénomène de covisibilité depuis les zones d'habitations, seule une visibilité partielle sur le dos des panneaux peut subsister depuis le corps de ferme au sud-ouest de Lagesse à environ 1 km du site.

Les zones d'influences visuelles lointaines se concentrent au niveau de quelques chemins de randonnée (GR de Pays des Vallées de la Sarce et de l'Hozain et GR de Pays des Vins et Fromages) et les chemins agricoles alentours. Néanmoins, les visibilités depuis ces chemins sont partielles et furtives et n'attirent pas l'œil de l'observateur. En effet, l'aire d'étude est bordée par un alignement d'arbres sur sa bordure ouest, par un espace boisé à l'est et est situé en contrebas des cultures céréalières au nord.





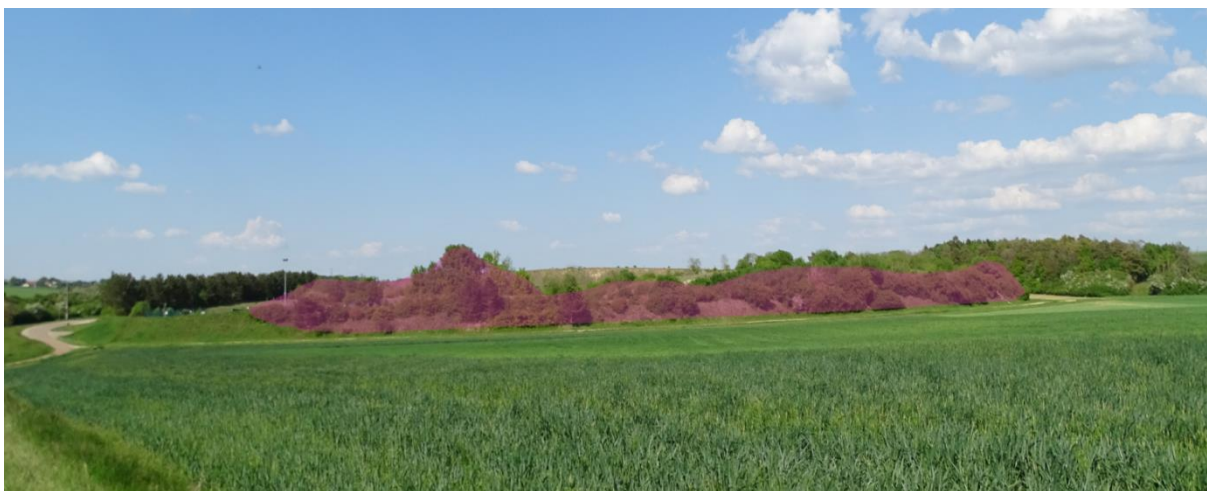
## 2.4.2 Mesures d'intégration paysagères

- **Évitement : Maintien du linéaire boisé existant à l'ouest du site**



Vues de la rangée de Pins à l'ouest du site

- **Évitement : Maintien des fourrés arbustifs sur les bordures sud et est du site**



- **Évitement : Non équipement de la plateforme au niveau du point haut du site**
- **Réduction : Traitement architectural des locaux techniques**



## 2.5 Gestion des espaces libres et des plantations

Dans le projet photovoltaïque, les espaces libres correspondent essentiellement à la superficie non couverte par les composants de la centrale. Ces espaces représentent environ 68 % du site clôturé.

Après les travaux de construction, la végétation recolonisera naturellement les terrains. L'entretien de la végétation du site sera effectué par pâturage ovin, ou à défaut par fauchage mécanique (2 à 3 fois par an). Aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé. Une hauteur minimale des modules au-dessus du sol de 1 mètre sera respectée. Ainsi, la végétation située sous les panneaux, au niveau des zones d'ombre, recevra une lumière diffuse et pourra donc se développer de manière homogène.

Une taille d'entretien est prévue (une fois par an environ) sur les zones de fourrés en bordure du site qui ont été maintenues.

## 2.6 L'accès au site et configuration de la voirie interne

L'accès au site se fera par la route départementale D3 au sud puis par la D203 qui passe à l'ouest du site.

Les accès sont déjà existants et correctement dimensionnés pour permettre le passage des camions lors de la phase de travaux. Aucun chantier d'aménagement n'est à prévoir à l'extérieur du site.

Néanmoins, une signalisation routière adéquate sera mise en place pour sécuriser le trafic aux abords de l'entrée du site pendant le chantier.

A l'intérieur du site, une voirie interne sera aménagée de manière à permettre le déchargement du matériel, la livraison des postes techniques par un poids-lourd avec sa grue, et l'intervention des services de secours incendie.

Une voirie périphérique de 3 m sera présente tout autour du site, afin de permettre le passage et de limiter le risque incendie.

## 2.7 Circulation en phase chantier et en phase exploitation

Le nombre total de poids-lourds impliqués dans la construction du parc solaire est évalué à environ 183 sur une période de 32 semaines (soit environ 23 camions par mois). Le chantier engendrera donc une circulation supplémentaire à l'échelle du bassin de vie du site et des voies de communications environnantes, pendant les heures et les jours de travail.

La chaussée des axes empruntés ne sera pas dégradée par la fréquentation des poids-lourds.

Les camions emprunteront les voies suivantes :

- Route départementale D3 : assez peu fréquentée, le passage des engins n'impactera que très peu la fluidité du trafic.
- Route départementale D203 : le chantier entrainera une légère augmentation du trafic sur cet axe principalement utilisé pour la desserte locale et l'accès à la déchetterie. L'augmentation de circulation induite par le chantier n'est cependant pas d'ampleur à impacter la fluidité du faible trafic.



Toutes les mesures sur les accès et les déplacements destinées à limiter la gêne et à en réduire la durée font partie intégrante de la réflexion initiale et seront prise en compte dans l'organisation du futur chantier.

En phase exploitation, un parc solaire ne demande aucun personnel sur place et n'accueille pas de public. Seuls quelques véhicules légers (voitures de service ou camion de type fourgonnette) sont susceptibles de circuler pour la maintenance du parc solaire. Dans le cadre d'un fonctionnement normal, il faut en général compter deux opérations de maintenance par an.

